



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 9 mai 2022



SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

La Société du Canal de Provence et la Chambre d'Agriculture du Var formalisent leur partenariat et confirment leurs engagements mutuels.

En signant une convention cadre de partenariat, la Chambre d'Agriculture du Var et la SCP réaffirment leur forte mobilisation en faveur de la préservation et de la mise en valeur des terres agricoles provençales. La présente convention s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du contrats d'objectifs de la concession régionale du canal de Provence, sur la période 2022-2027.

Une collaboration de longue date en faveur du monde agricole



Les deux parties prenantes de la convention entretiennent, depuis la création de la SCP, des liens forts et elles confirment aujourd'hui leur volonté de s'inscrire durablement dans cette dynamique.

Elles œuvrent ensemble sur de nombreux enjeux :

- aménagements hydro-agricoles pour permettre l'accès à l'irrigation sous pression,
- développement de l'agriculture et accompagnement de la profession agricole (conseils, formations, expérimentations),
- ressources en eau alternatives comme la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) pour l'irrigation,
- la reconquête des friches et la protection du foncier agricole, l'appui aux collectivités pour l'élaboration et la mise en place de Zones Agricoles Protégées.

La mise en œuvre de la convention cadre de partenariat va ainsi permettre de maintenir et de favoriser le développement de nouvelles synergies, de mutualiser les expertises, connaissances et données mais aussi de valoriser les complémentarités de chacune des parties et ceci, au service de la profession agricole et des territoires ruraux. Cette synergie entre les deux structures prend d'ailleurs d'autant plus de sens dans un contexte global de réchauffement climatique et de la nécessaire adaptation des territoires pour y faire face.

L'irrigation et l'évolution des pratiques agricoles comme réponses d'adaptation au changement climatique



L'irrigation et ses services associés deviennent une condition de plus en plus indispensable au maintien sur le territoire d'une agriculture viable et résiliente, y compris pour des cultures méditerranéennes traditionnellement cultivées au sec, telles que la vigne ou l'olivier, mais aussi pour la relance des filières comme l'amande, la pistache, les plantes à parfum...

L'évolution des conditions agro-économiques et des pratiques agronomiques associées, comme l'agroécologie, nécessite en outre de la recherche et du développement, de l'expérimentation, de la diffusion de connaissances et la mise en place de nouveaux outils tels que ceux de l'agriculture connectée ou Agritech.



Pour les différentes filières, la nécessaire adaptation au changement climatique implique donc le développement d'une irrigation de précision, connectée et de résilience ainsi que l'accompagnement des agriculteurs.

La mise en oeuvre de la convention se traduira par un ensemble de mesures concrètes en faveur de l'agriculture Varoise : instance de suivi des actions initiées, définition d'expérimentations et de sites pilotes, actions croisées de formation, de communication et d'échanges de bonnes pratiques...

En savoir plus sur la SCP et la Chambre d'Agriculture du Var

La SCP : Depuis plus de 60 ans, la SCP est au service et à l'écoute des territoires et de leurs acteurs pour leur proposer des solutions et des infrastructures adaptées au changement climatique dans le domaine de l'eau et des énergies renouvelables.

En tant que concessionnaire de la Région Sud, elle gère le patrimoine hydraulique régional exceptionnel du canal de Provence et mobilise principalement l'eau du Verdon pour l'acheminer et la distribuer sur l'ensemble du territoire provençal. Elle alimente en eau brute, partiellement ou en totalité, 2 millions d'habitants, soit 40 % de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 700 entreprises, 165 communes, 6 000 exploitations agricoles et 2 000 poteaux et postes incendie. La SCP s'investit en région provençale pour sécuriser et économiser la ressource en eau, tout en assurant le service de l'eau pour tous les usages (industriels, ruraux et urbains).

Elle innove et déploie des solutions originales au niveau régional qu'elle peut ensuite transposer au niveau national et à l'international, où elle développe aussi ses activités. Partenaire actif d'un écosystème riche, la Société privilégie une approche collective pour répondre de manière efficiente aux nouveaux enjeux et faciliter les transitions. Elle multiplie aussi les synergies avec ses partenaires, afin d'inclure dans ses projets les hautes technologies, le digital et le développement des énergies renouvelables.

La Chambre d'Agriculture du Var : Établissement public représentant l'ensemble des filières de production et des territoires du Var, la première mission de la Chambre d'Agriculture est de représenter les intérêts généraux de l'agriculture auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Elle est ainsi un interlocuteur incontournable de l'Etat dans le domaine agricole et des collectivités dans la mise en oeuvre de leurs politiques agricoles locales. Sa seconde mission consiste à accompagner la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs, la création d'entreprises et le développement de l'emploi. Elle contribue ainsi à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières. Elle est un interlocuteur également incontournable pour les agriculteurs désireux, dans un cadre individuel ou collectif, de s'informer, de se former, d'être accompagnés et conseillés.

Les multiples enjeux auxquels doit faire face l'agriculture du département conduisent la Chambre d'agriculture à intervenir dans toutes les dimensions du développement durable :

La dimension économique : avec le développement d'outils de prospective, d'analyse économique et la production de références. Dans la recherche de l'amélioration du revenu des agriculteurs et des conditions de production des exploitations à travers la défense des terres agricoles, de l'accès à la ressource en eau ou encore du conseil technique qu'elle assure dans les différentes filières agricoles et plus récemment pour faciliter la transmission des exploitations et l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs.

La dimension environnementale : La Chambre d'Agriculture mobilise des moyens importants dans la préservation des ressources et l'accompagnement des agriculteurs et des collectivités dans tous les



domaines intéressant l'environnement : l'agronomie, la performance énergétique des exploitations, la gestion qualitative de l'eau, l'optimisation de l'utilisation des intrants...

La dimension sociale : Dans la formation des agriculteurs et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

L'innovation : Le rôle de la Chambre d'Agriculture en matière d'expérimentation, dans le domaine du climat par exemple, demeure plus que jamais au cœur de sa mission visant à conforter la place des agriculteurs dans l'émergence et le déploiement d'innovations.

La réponse aux demandes sociétales : La Chambre d'Agriculture accompagne le développement de pratiques vertueuses (HVE, AB...) et des productions sous signes de qualité, l'agritourisme et les circuits courts de commercialisation.

Dans l'ensemble de ces domaines, elle œuvre enfin au quotidien pour promouvoir auprès de nos concitoyens les atouts qu'offre l'agriculture pour notre territoire.

Pour le département du Var, l'enjeu de disposer d'espaces agricoles équipés en réseau d'irrigation agricole est double :

- d'une part, les collectivités mettent en œuvre des Projets Alimentaires de Territoire (PAT) visant à développer une alimentation locale et de qualité et pour cela, l'accès à un foncier agricole équipé en réseau d'irrigation est essentiel,
- d'autre part, cela permet de sécuriser les filières en place et de les accompagner dans l'adaptation au changement climatique. C'est en particulier le cas de la viticulture, qui revêt une importance économique, paysagère et culturelle toute particulière dans le département du Var.

L'agriculture est une activité économique à part entière, participant à la vie des femmes et des hommes, des entreprises et des territoires ruraux. Elle est source d'équilibre dans notre société. L'accès à l'eau lui est essentiel.

Contacts presse

> **Julien Rubio**, Chargé de communication, Société du Canal de Provence

04 42 66 73 11 - 06 74 69 29 77 - julien.rubio@canal-de-provence.com

> **Camille Beranger**, responsable communication et marketing, Chambre d'agriculture du Var

06 11 57 75 16 - camille.beranger@var.chambagri.fr